

Le 15 novembre 2012

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par poste**

Maître Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec H4Z 1A2

**Me Éric Fraser**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596  
Télec. : (514) 289-5197  
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2013-2014**  
**Dossier Régie: R-3814-2012**  
**Notre dossier : R046822**

---

Chère consœur,

Conformément à la décision D-2012-119, le Distributeur transmet ses demandes de renseignements concernant la preuve des intervenants RNCREQ, SÉ/AQLPA et UC. Une demande de renseignements à l'intention de la CORPIQ suivra cet après-midi.

Le Distributeur avise également la Régie qu'il entend contester le statut d'expert demandé par UC pour le témoin Co Pham et qu'il demandera la tenue d'un voir-dire. Le Distributeur entend notamment soulever l'inadéquation entre la qualification demandée et le rapport déposé au dossier par M. Pham.

Par ailleurs, le Distributeur considère qu'il n'y pas lieu de reconsidérer la décision de la Régie ayant refusé à M. Pham le statut d'expert à l'occasion du dossier tarifaire 2012-2013 (dossier R-3776-2011, Notes sténographiques du 15 décembre 2011, pp. 192-193).

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Éric Fraser*

**Éric Fraser**  
/rm

p.j.  
c.c.: Aux intervenants (par courriel seulement)